



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2017

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Olga MERMET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017
2. Travaux de rénovation de la mairie : suivi
3. Cimetière – jardin du souvenir
4. Organisation des 30 ans de la construction de l'école
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Travaux de rénovation de la mairie : suivi

Les plans ayant été modifiés selon les demandes du conseil en séance du 23 janvier, l'architecte, M. Golub, a demandé un rendez-vous, auquel participera Hubert Dethurens, auprès du Service des monuments et sites afin d'avoir un premier avis de l'Etat sur le projet.

Le maire juge cette rencontre initiale importante afin de transmettre toutes les informations utiles sur l'historique des différents usages du bâtiment et d'apporter des explications circonstanciées.

Rendez-vous a également été pris prochainement avec un ingénieur thermique en vue de la préparation d'un concept énergétique.



Aucune nouvelle n'est encore parvenue de la part de l'entreprise générale envisagée pour la réalisation des travaux ; toutefois cela n'est pas urgent puisqu'il importe au préalable de mener la procédure en autorisation de construire.

3. Cimetière – jardin du souvenir

Dans le cadre de l'agrandissement du columbarium au cimetière, la question se pose de mettre à disposition un espace pour mettre les cendres lors de la fin d'une concession après 20 ans, si la famille ne souhaite pas renouveler celle-ci.

Jusqu'à ce jour, suffisamment de cases funéraires étaient à disposition et il n'a jamais été nécessaire d'appliquer les dispositions réglementaires sur la durée des concessions ; toutefois, cela pourrait être le cas dans le futur puisque de plus de plus de personnes font le choix d'être incinérées.

Quelques illustrations de jardins du souvenir sont montrées qui proposent des espaces plus ou moins paysagés, avec une stèle. Ce jardin se veut par principe anonyme.

Le conseil municipal donne son accord pour une telle réalisation qui, si elle devait être réalisée dans l'année, nécessiterait le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire, et demande à l'Exécutif d'aller de l'avant pour demander des offres.

4. Organisation des 30 ans de la construction de l'école

Hubert Dethurens souhaitait rencontrer le groupe de travail afin de reprendre différents éléments discutés en séance du conseil le 23 janvier sur lesquels sa position avait peut-être été mal comprise.

Marc Dupraz relate que les points suivants ont ainsi été clarifiés :

- *Date* : samedi 26 août, de 11h30 à 15h (soit le samedi avant la rentrée scolaire et bien que cela coïncide avec la Kermesse d'Avusy)
- *Repas* : 3 stands avec une offre différente (cuisine du terroir, italienne, thaï)
- *Animation* : montage d'un film avec les archives de M. Moeri ; photos de classe et bulletins d'élèves.

Le groupe de travail continue ses travaux préparatoires et reviendra certainement vers le conseil avec d'autres propositions.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Nouveaux statuts de l'ORPC* : le conseil sera amené à voter à nouveau ces statuts puisque le document adopté en séance du 23 janvier doit être



modifié suite à une controverse juridique.

- ❖ *Sécurisation carrefours Pré-Laurent / rte de Laconnex / rte de Soral* : le maire donne lecture d'un courrier du Conseiller d'Etat Barthassat en réponse à la résolution adoptée par le conseil. Une étude sera menée par le préposé à la sécurité des infrastructures de sécurité routière afin de déterminer la solution la plus adéquate.

- ❖ *Attribution des appartements à louer Maison-Forte 2*: Hubert Dethurens relate dans le détail l'imbroglio, bien involontaire, que l'attribution des appartements par la commission a entraîné, suite au souhait d'un autre locataire de ce même bâtiment d'échanger son 5 pièces avec un des deux 4 pièces à repourvoir. Le maire insiste sur le fait que cette situation compliquée n'est nullement imputable au travail de la commission qui a délibéré dans le respect des critères d'attribution fixés par le conseil municipal.
Au final, en l'état actuel : la régie examine un dossier sélectionné pour un des 4 pièces, les candidats suivants ont été recontactés pour l'attribution du deuxième 4 pièces et le locataire dans le 5 pièces garde son appartement.
Un dossier parmi les candidats suivants a été écarté car il a été considéré que le souhait de cette famille de construire une mezzanine dans le salon pour disposer d'une « chambre » supplémentaire ne pouvait convenir. La location d'un appartement subventionné serait beaucoup plus appropriée dans la situation financière transitoire de cette famille et lui offrirait plus de confort.
Le maire tiendra le conseil informé et précise encore que des travaux seront entrepris pour rafraîchir ces appartements, dès le départ des actuels locataires.

- ❖ *Plan directeur cantonal 2030* : l'enquête publique est maintenant terminée et la consultation continue auprès des communes genevoises dont les conseils municipaux sont invités à se prononcer sous forme de résolution d'ici au 16 juin. Des exemplaires sont à disposition au secrétariat et le maire encourage le conseil à prendre connaissance de ce document afin de pouvoir étayer la proposition qui sera soumise par l'Exécutif.

- ❖ *Bilan collecte de flaconnages plastiques* : après deux mois d'essai, l'entreprise Serbeco juge le résultat assez décevant. Le tri dans le conteneur mis à disposition à la déchetterie est peu satisfaisant. Néanmoins, cela a amélioré la qualité du recyclage PET. Aussi, il est décidé de continuer l'expérience en améliorant l'information avec des visuels plus explicites sur ce qui peut / ne peut pas être jeté dans le flaconnage plastique.



- ❖ *Journée nettoyage de la commune* : Laurent Thévenoz, président de la commission environnement, se charge de fixer une date (si possible plus tôt que celle fixée en 2015, soit le 18 avril) et d'organiser cette journée.
- ❖ *Rendez-vous* : deux soirées de spectacle avec l'artiste Brigitte Rosset seront organisées conjointement avec la commune de Soral, les 12 et 13 octobre. Une sortie du conseil est confirmée au Palais fédéral le 13 mai.

6. Divers

- ❖ *Recettes fiscales 2016* : Hubert Dethurens informe le CM que la clôture de notre compte auprès de l'Etat, alimenté principalement par les recettes fiscales, montre une augmentation importante de ces dernières pour 2016, d'environ 35% de plus que prévu par le département des finances lors de l'élaboration du budget 2016. Un courrier sera adressé à ce département afin d'avoir des explications sur cet écart pour comprendre s'il provient d'un contribuable ou s'il est réparti parmi tous les contribuables de Laconnex.
- ❖ *Déplacement du bureau de vote* : pour répondre à Bradley Stillwagon, le maire confirme que le bureau de vote sera déplacé à sa salle communale durant les travaux dans la mairie.
- ❖ *Information aux cavaliers* : Bradley Stillwagon souhaite que la mairie envoie aux manèges des environs un rappel du code de bonne conduite des cavaliers car il constate des pratiques peu respectueuses. Ainsi sera fait et il sera observé si des changements sont constatés. Hubert Dethurens rappelle l'absence de législation en la matière et donc l'impossibilité d'interdire le passage. Quant à remettre en état certains cheminements très abîmés, cela paraît impossible car ils sont en terre.
- ❖ *Crèche à Aire-la-Ville* : pour répondre à Thierry Arn, le maire confirme que l'Exécutif a communiqué son intérêt à la commune d'Aire-la-Ville pour 1-2 places dans sa future structure à l'horizon de 2020. Après plusieurs modèles de financement, la commune d'Aire-la-Ville a opté pour un investissement commun avec la commune de Confignon pour la construction et la location de places aux communes intéressées (soit approximativement CHF 10'000.- par place).

7. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h15.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale